

# COMPTE RENDU DE RÉUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le vingt quatre novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Etaient présents : Messieurs BLEUZEN Jean-Claude, MATTLE Michel, VERROLLES Christian, MOREAU Alain, Jérôme ODINET, Monsieur Gilbert HAUTEKIET  
Mesdames CHOUBRAC Claudine, BARRE Claudine, FERRER Nathalie, PICAULT Isabelle, LECOMTE Catherine, COBO Evelyne, ROUZIER Martine, COBO Evelyne

Absents excusés :

Monsieur Cédrik CROCHET ayant donné pouvoir à Monsieur Michel MATTLE  
Monsieur Luc ANDRIEU ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme ODINET  
Monsieur Jacques DUVAL  
Madame Estelle ALEXANDRE

Secrétaire de séance : Gilbert HAUTEKIET a été élu Secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 5 octobre est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

### ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal acceptent les modifications d'ordre du jour suivantes :

- ✓ Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010 – recrutement d'un Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe sur un poste vacant et modification de la durée hebdomadaire de travail du poste.
- ✓ Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Seine Maritime.
- ✓ Changement de représentation municipale au SIAEPA
- ✓ Suppression de l'ordre du jour de du point concernant la convention CAF, la délibération ayant été prise précédemment.

### 1/ RESSOURCES HUMAINES

#### ✓ Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2009

Le conseil municipal adopte les modifications d'horaires de deux postes d'Adjoints Techniques, qui seront soumises au Comité Technique Paritaire :

Ces modifications résultant d'une part de la pris en compte de la nécessité de ménage pour les nouveaux vestiaires de football et de la fermeture d'une classe à l'école élémentaire.

Ainsi,

-l'horaire hebdomadaire du premier poste passe de 8.13h à 11.70h

-Le deuxième poste déclaré vacant actuellement sera pourvu au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la base de 28.72h hebdomadaires.

#### ✓ Modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010

A ce jour, le tableau des effectifs compte un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe vacant Monsieur Le Maire, suite à la candidature de Madame Christine DELANDE, propose de pourvoir ce poste au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour ce poste et compte tenu de la fermeture d'une classe en élémentaire, Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail passant de 29.25 heures hebdomadaires à 28.72 heures hebdomadaire.

Le conseil municipal unanime adopte ces changements et valide le nouveau tableau des effectifs.

✓ **Renouvellement de la convention avec le CDG 76 pour la médecine préventive**

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à renouveler la convention liant la commune au centre de gestion, pour une durée de 4 ans, afin d'assurer le service de médecine préventive pour les personnels

**2 / AFFAIRES FINANCIERES**

✓ **Tarifs 2010**

Le conseil municipal adopte les tarifs 2010 suivants

✓ **Espace Culturel « la clef des champs »**

Une augmentation des tarifs d'environ 2% est votée par le conseil municipal unanime.

TARIFS	soirée ou 1 jour			week-end ou 2 jours			après midi	
	Préaux	Extérieurs	réduit	Préaux	Extérieurs	réduit	Préaux	Extérieurs
<b>2010</b>								
grande salle	470 €	705 €	235 €	587.5 €	881.25 €	293.75 €		
office	92 €	138 €	46 €	160 €	240 €	80 €		
Sous Total salle+office	562 €	843 €	281 €	747.5€	1121.25 €	373.75 €		
<b>Compléments</b>								
éclairage scène	92 €	138 €	46 €	160 €	240 €	80 €		
technicien (/ heure)	16.25	16.25 €	16.25 €	16.25 €	16.25 €	16.25 €		
vaisselle (/couverts)	0.75€	1.50 €		0.80 €	1.60 €			
vin d'honneur							185 €	280 €
- Complément								
location (/ verre)							0.10 €	0.15 €

\* Le tarif réduit ne s'applique qu'aux associations locales, sauf dérogation.

**Tarif spéciaux :**

Conférence sans buffet : 279.00 €

Conférence avec buffet : 445.00 €

✓ **Location du Pratelli**

soirée ou journée	155 €
week-end	250 €
jeunes après midi 14 h-19h *	30 €
tarif réduit soirée en semaine *	120 €
En cours de journée	60 €

- du lundi au jeudi hors jour férié et veille de jour férié
- Caution : 600€

✓ **Concessions cimetièrè**

- **120 €** pour une concession de **30 ans** ;
- **255 €** pour une concession de **50 ans**.

Maintien de le règle de répartition 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS

✓ **Droits de place**

Tarif mètre linéaire : 1.40 €

Tarif pizzaiolo : 13.00 €

Tarif horticulteur : 8.00 €

✓ **Fourrière**

Prise en charge et transport à la SPA : 60 €

Dépôt au chenil communal : 10 €/jour

✓ **Participation financière – frais de scolarité pour les enfants hors commune**

80€/ an et par enfant scolarisé hors commune pendant toute la durée du cycle scolaire.

✓ **Décision modificative budgétaire n°3 – Validation des travaux réalisés en régie**

Le conseil municipal adopte la décision correspondant à un jeu d'écritures d'ordre entre les sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant global de 5350<sup>€</sup>

✓ **Décision modificative budgétaire n°4- Intégration des travaux d'électrification**

Le conseil municipal adopte la décision qui correspond à un jeu d'écritures comptables permettant d'intégrer en section d'investissement le montant réel des travaux d'électrification, sur lequel sera effectuée la récupération de la TVA.

Ces travaux concernent la 23<sup>ème</sup> tranche, relative aux travaux ponctuels (amorce éclairage public rue du Quesnay, pose de points lumineux supplémentaires rue des Pommiers, Rue du Vieux Château), aux extensions pour la zone d'activités et l'éclairage du parking du nouveau stade.

Le montant total s'élève à 48 380 €.

### 3 / EXTENSION MAIRIE

✓ **Avancement des études**

Monsieur BLEUZEN fait le point sur les travaux préliminaires réalisés.

Les études préparatoires sont terminées. Le budget prévisionnel des travaux s'élève à 1.8 million d'euros.

Sur les conseils du programmiste, il ne sera pas fait de concours d'architecte mais une consultation en procédure adaptée sera lancée afin de retenir un architecte au début de l'année 2010.

✓ **Enquête publique concernant la place**

Dans le cadre du projet d'extension de la mairie et afin de prévoir éventuellement un appendice sur l'avant du bâtiment côté placette, il convient de passer dans le domaine privatif de la commune la bande pavée située devant la mairie actuelle.

Pour ce faire, une enquête publique doit être réalisée.

Le conseil municipal unanime autorise Monsieur Le Maire à lancer la procédure auprès des services du tribunal administratif.

### 4 / TRAVAUX EGLISE

✓ **Avenant en plus value - autorisation de signature**

Au vu de l'auscultation, Madame Marie Caron – Architecte- estime que la toiture de la nef de l'Eglise est à refaire entièrement. De ce fait le montant prévisionnel se trouve revalorisé tout en restant dans l'enveloppe inscrite au budget.

Néanmoins, le montant de la prestation de maîtrise d'œuvre se trouve lui aussi revalorisé dans la mesure où il est proportionnel au montant des travaux.

Monsieur Le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant

Le dossier pour la demande de subvention a été envoyé aux services du Département.

### 5 / URBANISME

✓ **Instauration du Pass foncier – Lotissement rue du Tour de Préaux**

Le permis d'aménager pour le lotissement de 11 maisons – rue du Tour de Préaux – ayant été délivré, Monsieur BLEUZEN expose la possibilité pour la commune de favoriser les primo accédants désirant acquérir une maison sur la commune via le Pass Foncier.

Il s'agit de signer une convention avec le promoteur en l'occurrence la SCI du Manoir qui permette ainsi aux futurs propriétaires remplissant les conditions de bénéficier du Pass foncier.

De son côté, la commune apporte une participation financière, prise en charge pour moitié par l'Etat et pour l'autre moitié par une subvention du promoteur

**Le conseil municipal unanime autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec LA SCI du Manoir pour la mise en place du Pass Foncier**

✓ **Dénomination du lotissement de la rue du Tour de Préaux**

Il est proposé que le lotissement soit baptisé « Le clos du Manoir »

**Cette dénomination est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal**

## 6 / PLAN PEDESTRE DEPARTEMENTAL

Le conseil municipal approuve l'inscription de chemins au plan pédestre départemental dans le cadre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (P.D.S.E.I.)

Les chemins inscrits sont ceux figurant déjà au plan pédestre précédent, sachant que la commune envisage l'ajout de nouveaux chemins pour permettre une liaison pédestre avec la mare de la zone d'activité du Petit Verger.

## 7/ QUESTIONS DIVERSES

### - Lotissement « Le clos de la Tuilerie »

Une association de riverains du quartier des Tuileries a été créée.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu suite à la création de cette association dont le but est de préserver le caractère rural et la qualité de vie, veiller à la protection de l'environnement et de la sécurité des riverains, agir, communiquer et favoriser les relations de proximité.

Monsieur Le Maire propose de rencontrer les membres du bureau de l'association. En revanche le conseil municipal ne souhaite pas que les coordonnées de l'association figurent sur le site de la commune car ce n'est pas une association communale concernant l'ensemble de la population.

Concernant la voirie, un constat sera fait avant le démarrage des travaux et la réfection de la voirie de la rue aux Juifs sera envisagée après la réalisation du lotissement.

### - Travaux de voirie 2010

La réfection de la rue de la Haisette sera proposée à la Communauté de Communes du Plateau de Martainville

### - Limites communales avec Fontaine sous Préaux

Cela concerne un chemin situé en lisière de la forêt en allant vers Fontaine sous Préaux. La frontière entre les deux communes est située en travers du chemin. La commune de Fontaine sous Préaux propose de prendre en charge le chemin dans son territoire afin de marquer clairement les limites territoriales et de créer une boucle de randonnée pédestre.

Le conseil municipal unanime accepte la vente de la partie de chemin située sur Préaux au profit de la commune de Fontaine sous Préaux

### - Subventions

Le département de la Seine Maritime a octroyé pour le transport des élèves à la piscine de Bihorel pour l'année 2008/2009 la somme de 336.00€

### - Subvention classe de neige

Le conseil municipal unanime décide de maintenir sa participation financière à hauteur de 30% du montant de la charge réelle des familles.

Monsieur Le Maire est autorisé à demander aux services du département une subvention aussi élevée que possible pour la classe de neige 2010.

### - Election de représentants au SIAEPA

Suite à l'indisponibilité de Monsieur CORBET, il est procédé à une nouvelle élection des délégués :

Titulaires : Messieurs LEMOINE et DUVAL

Suppléants : Monsieur MATTLE

### - Demande d'une prime de Noël par les agents

Monsieur le maire donne lecture du courrier qu'il a reçu des agents. Le conseil municipal n'est pas favorable à la généralisation d'un régime indemnitaire, qui permettrait cette prime, car la commune a déjà une masse salariale globale nettement au dessus de la moyenne.

En revanche, il a été décidé de continuer d'attribuer aux agents communaux un « cadeaux de Noël »

### - Compte rendus des différentes réunions

Monsieur Le Maire fait un compte rendu des différentes réunions et actions qui se sont tenues depuis le dernier conseil municipal.

La séance est levée à 23h50